

II) A JUSTIFIE :

dans la profession de d'une formation préalable

reçue du au et qui

a été sanctionnée par

(dénomination du certificat ou diplôme reconnu par l'Etat)

.....

.....

(autorité qui l'a délivré)

ou jugée pleinement valable par

.....

(organisme professionnel compétent)

La présente attestation est délivrée à l'intéressé pour être remise aux autorités compétentes des Etats membres des Communautés européennes, comme preuve de l'exercice des activités qui y sont mentionnées ou de la formation reçue ; elle accompagne la demande d'autorisation que le requérant doit éventuellement introduire, en vertu de la législation du pays d'accueil, en vue d'y exercer une activité non salariée visée dans les directives.

Date

(Cachet et Signature)

